

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit du mois de septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Robert LATAILLADE, Maire de URT.

Etaient présents : Mr LATAILLADE, Mr LAVIELLE, Mme MARTIAL, Mr GERVAIS, Mme DIHARCE-LAULHÉ, Mr DEKIMPE, Mr ETCHEGARAY, Mme GALLAGA, Mr LABEYRIE, Mr MERLIN, Mme NISSEN, Mr NOTARY, Mme POURCHASSE et Mr RECALDE.

Etaient excusés : Mme DULUCQ, Mme MICHEL, Mme MONNIER, Mr RELIER et Mme TREPS qui ont donné respectivement procuration à Mr LATAILLADE, Mr GERVAIS, Mr DEKIMPE, Mme MARTIAL et Mme NISSEN.

Secrétaire de séance : Mme MARTIAL

Nombre de conseillers - en exercice : 19
 - présents : 14

1 - Electrification rurale – Programme "Remplacement Ballons Fluorescents 2016"

Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n°17BF015

Mr le Maire,

informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Remplacement des Ballons Fluorescents.**

Madame la Présidente du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise SDEL.

Mr le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "Remplacement Ballons Fluorescents 2016", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Où l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE de l'exécution des travaux,

- **Approuve** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- Luminaires sur console (montant T.T.C)	26 212,80 €
- Luminaires sur candélabres (montant TTC)	9 600,00 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	3 581,28 €
- frais de gestion du SDEPA	1 641,42 €
TOTAL	41 035,50 €

- **Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation du Syndicat	16 414,20 €
- F.C.T.V.A.	6 462,20 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	16 517,68 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	1 641,42 €
TOTAL	41 035,50 €

La participation définitive de la Commune, sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **Accepte** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

- **Transmet** la présente délibération au contrôle de légalité.

2 - Recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

Le Maire,
propose au Conseil Municipal la création de 6 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet pour assurer les fonctions d'animation dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et des Temps d'Activités Périscolaires.

Les emplois seraient créés pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 31 août 2018. La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée comme suit :

Désignation de l'emploi	Nombre de postes	Durée hebdomadaire moyenne de travail
Adjoint animation	1	22 h
Adjoint animation	1	8 h
Adjoint animation	4	3 h

La rémunération serait calculée sur la base de l'indice brut 347 de la fonction publique.

Les emplois seraient pourvus par le recrutement de six agents non titulaires en application des dispositions de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois par période de 18 mois.

Après avoir entendu Mr le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE la création de six emplois non permanents à temps non complet d'adjoint d'animation pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 31 août 2018 dont la durée hebdomadaire moyenne de travail est décrite ci-après :

Désignation de l'emploi	Nombre de postes	Durée hebdomadaire moyenne de travail
Adjoint animation	1	22 h
Adjoint d'animation	1	8 h
Adjoint animation	4	3 h

AUTORISE Mr le Maire à signer les contrats de travail selon le modèle annexé à la présente délibération,

PRECISE que ces emplois sont dotés de la rémunération correspondant à l'indice brut 347 de la fonction publique,

que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

3 - Création d'un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles

Monsieur le Maire,

Considérant l'évolution des besoins de la collectivité,
Considérant la nécessité d'une réorganisation du service des écoles intervenue dès 2014,

- propose au Conseil Municipal la création d'un emploi permanent à temps non complet (6,25/35) d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles,

Après avoir entendu Mr le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, invité à se prononcer, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** la création, à compter du 1er octobre 2017 d'un emploi permanent à temps complet (6,25/35) d'Agent Spécialisé principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles;
- **précise** que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

4 - Vente de terrain au lieu-dit L'Ermitage

Mr le Maire,
rappelle à l'assemblée la délibération en date du 11 juillet 2016 aux termes de laquelle il a été décidé de détacher de la parcelle cadastrée AM 189 un terrain à bâtir à usage d'habitation d'une superficie d'environ 370 m² et de fixer le prix de vente à 100 € Hors Taxes le mètre carré.

Après avoir entendu Mr le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- **décide** de détacher de la parcelle AM 189 un terrain à bâtir à usage d'habitation cadastré section AM n° 191 d'une contenance totale de 371 m² ;
- **fixe** le prix de vente à 100 € HT le mètre carré, les frais afférents à la cession étant à la charge de l'acquéreur ;
- **autorise** Mr le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire ;
- **charge** Mr le Maire d'établir l'acte de vente en la forme administrative, si l'acquéreur opte pour cette forme d'acte ;
- **désigne** Mr Jean-Jacques LAVIELLE, premier adjoint pour signer ledit acte au nom de la Commune.

5 - Création d'un emploi non permanent d'agent d'entretien pour accroissement temporaire d'activité

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'agent d'entretien à temps complet pour assurer l'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments.

L'emploi serait créé pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 31 mars 2018.
Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de douze mois par période de dix-huit mois.

L'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 347.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE - la création, pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 31 mars 2018, d'un emploi non permanents à temps complet d'agent d'entretien.
- que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 347.

AUTORISE - le Maire à signer le contrat de travail selon le modèle annexé à la présente délibération,

PRECISE - que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.